FORMULAIRE DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS

DES COUPES CATEGORIES FEMININES

Présentation au comité de direction du 27 mai 2024

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe	**TEXTE ACTUEL**	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE**
Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE I Dispositions Générales	• Coupe Départementale U19 Féminines .	• Coupe Départementale **U18** Féminines .
N° article :		
1		
Intitulé de l’article :		
Définition des compétitions		
Page(s) :		
4		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE I Dispositions Générales	**TEXTE ACTUEL** Les rencontres se dérouleront sur les installations du club de division inférieure, à condition qu’il y ait au moins deux divisions d’écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur les installations du club premier tiré.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** Les rencontres se dérouleront sur les installations du club de division inférieure **à la date de l’engagement**, à condition qu’il y ait au moins deux divisions d’écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur les installations du club premier tiré.
N° article : 3		
Intitulé de l’article : Organisation générale		
Page(s) : 4		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE I Dispositions Générales	**TEXTE ACTUEL** Hormis pour les finales, la gestion de la billetterie est du ressort du club recevant . Pour assister aux rencontres les joueurs et dirigeants des clubs en présence ont droit d’entrée gratuite sur présentation de leur licence de la saison en cours. Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d’entrée gratuit au stade. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** ~~Hormis pour les finales,~~ La gestion de la billetterie est du ressort du club recevant **jusqu’aux demi-finales**. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher. Pour assister aux **finales** les joueurs et dirigeants des **équipes ne figurant pas sur la FMI devront s’acquitter d’un droit d’entrée.** Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d’entrée gratuit au stade. **Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun.**
N° article : 10		
Intitulé de l’article : Billetterie		
Page(s) : 6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE I Dispositions Générales	**TEXTE ACTUEL** Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** ~~Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun~~ **Déplacé à l’article 10 Billetterie**
N° article : 11		
Intitulé de l’article : Organisation des finales		
Page(s) : 6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE II Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines à 11	**TEXTE ACTUEL** L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 15 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l’éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. ~~Les rencontres se dérouleront le dimanche à 15 h 00.~~ ~~Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l’éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.~~
N° article : 2		
Intitulé de l’article : Système de l’épreuve		
Page(s) : 7		

<table>
<tr><th colspan="3">Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41</th></tr>
<tr><th>Texte Visé</th><th colspan="2">Motif de la demande</th></tr>
<tr><td>Titre ou Annexe

Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines"

TITRE III
Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines à 8</td><td rowspan="7">TEXTE ACTUEL

Chaque club ne peut engager qu’une seule équipe qui sera obligatoirement l’équipe première. Si celle-ci n’est pas engagée en Coupe du Loir et Cher Féminines à 11, l’équipe réserve du club pourra participer à cette Coupe..</td><td rowspan="7">NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Chaque club ne peut engager qu’une seule équipe qui sera obligatoirement l’équipe première. Si celle-ci est engagée en Coupe du Loir et Cher Féminines à 11, l’équipe réserve du club pourra participer à cette Coupe.</td></tr>
<tr><td>N° article :</td></tr>
<tr><td>1</td></tr>
<tr><td>Intitulé de l’article :</td></tr>
<tr><td>Engagement</td></tr>
<tr><td>Page(s) :</td></tr>
<tr><td>8</td></tr>
</table>

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE III Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines à 8	**TEXTE ACTUEL** L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 10 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l’éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. ~~Les rencontres se dérouleront le dimanche à 10 h 00.~~ ~~Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l’éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.~~
N° article : 2		
Intitulé de l’article : Système de l’épreuve		
Page(s) : 8		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE IV Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	**TEXTE ACTUEL** Le titre : **DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET-CHER U18 FEMININES A 8** Ces dispositions particulières réservées à la coupe départementale appelée " ***Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8***" viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** Le titre : **DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET-CHER U18 FEMININES A 8 OU A 11** Ces dispositions particulières réservées à la coupe départementale appelée " ***Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 ou à 11*** " viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.
N° article : Préambule		
Intitulé de l’article : 		
Page(s) : 9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE IV Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	**TEXTE ACTUEL** La Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 est ouverte à tous les clubs du Loir-et-Cher participant aux championnats du District ou des districts de la ligue.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** La Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 **ou à 11** est ouverte à tous les clubs du Loir-et-Cher participant aux championnats du District ou des districts de la ligue.
N° article : 1		
Intitulé de l’article : Engagement		
Page(s) : 9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	**Motif de la demande**	
Titre ou Annexe Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines" TITRE IV Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	**TEXTE ACTUEL** La compétition se dispute par élimination directe. Pour l’ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l’issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l’épreuve des tirs au but. L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE** La compétition se dispute par élimination directe. Pour l’ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de **40** minutes, • En cas de résultat nul à l’issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l’épreuve des tirs au but. L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale**.** ~~**Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.**~~
N° article : 2		
Intitulé de l’article : Système de l’épreuve		
Page(s) : 9		

<table>
<tr><th colspan="3">Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41</th></tr>
<tr><th>Texte Visé</th><th colspan="2">Motif de la demande</th></tr>
<tr><td>Titre ou Annexe

Règlement des coupes Départementales catégorie “Féminines"

TITRE V
Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher U15 féminines

N° article :

2

Intitulé de l’article :

Système de l’épreuve

Page(s) :

10</td><td>TEXTE ACTUEL

La compétition se dispute par élimination directe.

Pour l’ensemble des matchs y compris pour la finale :
• Les matchs sont joués en 2 périodes de 40 minutes,
• En cas de résultat nul à l’issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l’épreuve des tirs au but.

L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.</td><td>NOUVEAU TEXTE PROPOSE

La compétition se dispute par élimination directe.

Pour l’ensemble des matchs y compris pour la finale :
• Les matchs sont joués en 2 périodes de 40 minutes,
• En cas de résultat nul à l’issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l’épreuve des tirs au but.

L’ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu’à la finale. <s>Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.</s></td></tr>
</table>